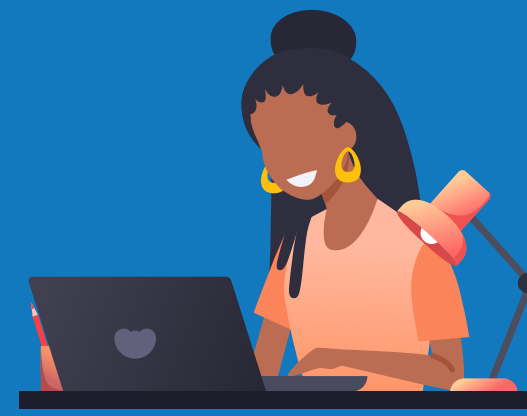


Et si c'était le bon moment pour penser à sa mobilité !

COMMENT PARTIR AVEC ERASMUS+ ?

Erasmus+ est accessible à de nombreux publics : collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, salariés, sans emploi...



DEMANDEUSE D'EMPLOI

"Je voudrais acquérir de nouvelles compétences professionnelles à l'étranger pour mieux revenir sur le marché de l'emploi"



ÉTUDIANT EN HISTOIRE

"Je rêve de partir quelques mois en Italie pour parfaire mes connaissances sur l'Empire romain"



APPRENTI EN BOULANGERIE

"J'aimerais observer les techniques en boulangerie/pâtisserie à l'étranger"

QUE PUIS-JE FAIRE ? ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Un stage ou une formation



De 2 jours à 12 mois

Un stage en entreprise ou une période d'études dans un établissement d'enseignement



De 2 à 12 mois

Un stage en entreprise ou une formation dans un organisme de formation professionnelle



De 2 semaines à 12 mois

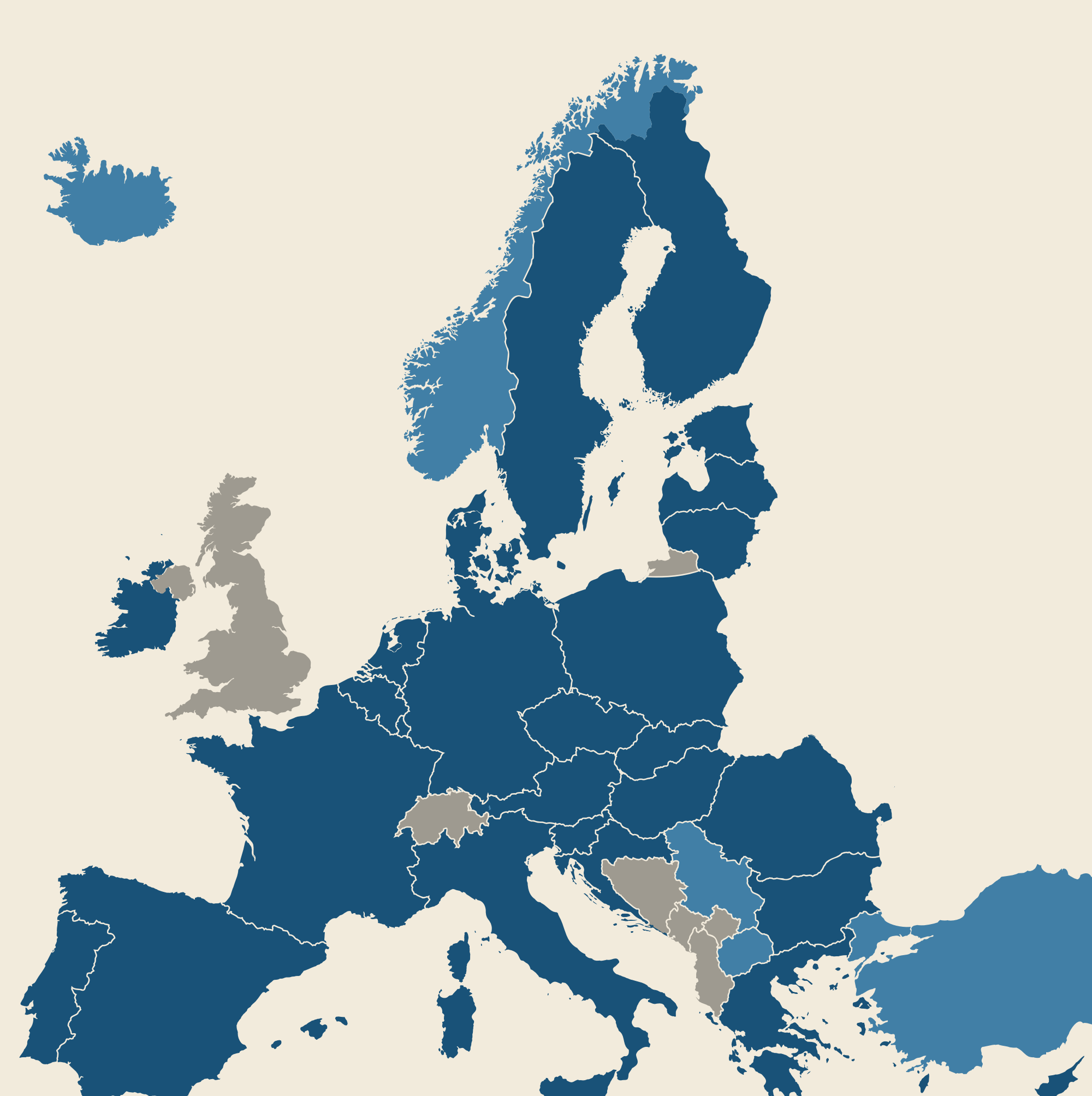
Il est également possible d'effectuer sa mobilité en format hybride, combinant un séjour physique et des activités virtuelles.

OÙ PUIS-JE PARTIR ?

27 États membres de l'UE

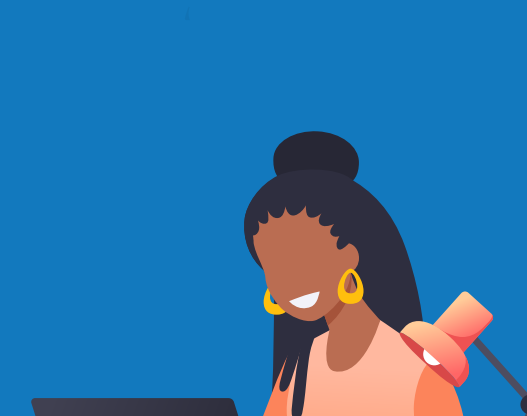
6 pays associés au programme : Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie

Et dans certains cas, en fonction des partenariats de l'établissement, c'est même possible au-delà de l'Europe puisque **168 destinations** sont ouvertes à la mobilité Erasmus+ !



PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ? €

Oui, tout le monde peut bénéficier d'une bourse mensuelle pour faciliter sa mobilité. Son montant dépend de la destination et de la nature de la mobilité.



Frais pris en charge et maintien des indemnités France Travail.

En cas de RSA ou d'absence d'indemnités, une allocation forfaitaire est attribuée par France Travail



225 - 674 € / mois (études)

375 - 824 € / mois (stage)

(Et un peu plus pour les étudiants inscrits dans un établissement des Outre-mer)



1 084 à 1 460 € / mois

Un forfait inclusion supplémentaire de 100 à 250 € par mois est attribué aux apprenants en difficulté issus de zones rurales, quartiers prioritaires de la ville, ou sujets à des difficultés économiques sociales ou un handicap.

Un complément est également versé à ceux qui utilisent un transport écoresponsable (train, covoiturage...).

À ces bourses, d'autres aides financières sont cumulables (Régions, CNOUS, départements, État...).

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR MON PROJET DE MOBILITÉ ?



Une agence France Travail, une mission locale, une Maison Familiale Rurale (MFR), certaines structures associatives.



Le service des relations internationales de mon établissement d'enseignement supérieur (universités, IUT, IFSI, écoles supérieures, lycées pour les cursus de BTS).



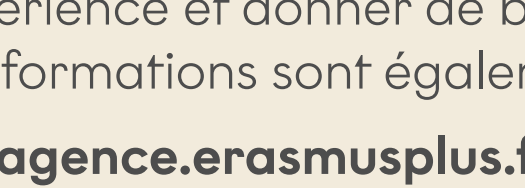
Le référent mobilité de mon organisme de formation (CFA, lycée professionnel...).



QUAND ME RENSEIGNER ?

Tout au long de l'année, il est possible de se renseigner auprès du service ou de la personne référente. Le réseau ESN (Erasmus Student Network, présent dans une trentaine de villes universitaires en France) et les « anciens élèves » de l'établissement peuvent aussi faire part de leur expérience et donner de bonnes astuces pour organiser au mieux sa mobilité : logement - transport - cours de langue etc. Les informations sont également disponibles sur le site de l'agence Erasmus+ :

agence.erasmusplus.fr



ERASMUS+ C'EST...

86 %

des apprentis et apprenants de la formation professionnelle perçoivent une amélioration de leur employabilité après une mobilité avec Erasmus+.

13 millions

d'Européens en ont profité depuis son lancement en 1987.

76%

des participants déclarent se sentir davantage liés à l'Europe et à une identité européenne, après leur retour de mobilité Erasmus+.

140 000 mobilités

financées en France en 2023.

35



Créé en 1987, le programme Erasmus+ a célébré en 2022 son 35e anniversaire.